



# PROJET PEDAGOGIQUE

ESPACE JEUNES DES FOYERS RURAUX DE LABASTIDETTE

N°0310363CL000122-22

## Résumé

À partir du cadre fixé par le projet éducatif, le directeur de l'accueil de mineurs élabore le projet pédagogique de fonctionnement. Ce document est spécifique aux caractéristiques de chaque accueil et résulte d'une préparation collective. Il traduit l'engagement d'une équipe pédagogique dans un temps et un cadre donné

Cyril Fauq, Directeur de l'Espace Jeunes

Place Germain Claverie 31600 Labastidette



## TABLE DES MATIERES

<b>I. PRESENTATION</b> .....	<b>4</b>
LA FDFR 31-65, DANS LE SILLON DE L'ÉDUCATION POPULAIRE .....	4
LE RESEAU DES FOYERS RURAUX .....	4
LE FONCTIONNEMENT ASSOCIATIF .....	5
L'ESPACE JEUNES .....	5
<b>II. PORTRAIT DU TERRITOIRE</b> .....	<b>6</b>
GEOGRAPHIE .....	6
DEMOGRAPHIE.....	6
<b>III. ORIENTATIONS EDUCATIVES DES ORGANISATEURS</b> .....	<b>8</b>
LE PROJET EDUCATIF DES FOYERS RURAUX .....	8
<b>IV. PORTRAIT DE LA STRUCTURE</b> .....	<b>9</b>
LES LOCAUX.....	9
TYPOLOGIE DES PUBLICS ACCUEILLIS.....	9
LES RESSOURCES DU TERRITOIRES.....	10
<b>V. LES INTENTIONS PEDAGOGIQUES DE L'ESPACE JEUNES</b> .....	<b>11</b>
ACCOMPAGNER LES JEUNES VERS UNE ECO CITOYENNETEE.....	11
FAVORISER L'ÉPANOUISSEMENT DES INDIVIDUS EN PERMETTANT L'ACCES DE TOUS AUX LOISIRS ET A LA CULTURE .....	11
PERMETTRE UNE COHABITATION HARMONIEUSE ENTRE TOUS LES INDIVIDUS ET COMMUNAUTES.....	12
SOUTENIR LES JEUNES DANS LEURS PARCOURS EDUCATIFS .....	12
SOUTENIR LA FONCTION PARENTALE .....	13
<b>VI. MODALITES D'ACCUEIL ET D'INTERVENTION</b> .....	<b>13</b>
L'ADHESION.....	13
ACCUEIL EN PERIODE SCOLAIRE .....	13
ACCUEIL EN PERIODE EXTRASCOLAIRE .....	13
CONTRAT LOCAL D'ACCOMPAGNEMENT A LA SCOLARITE .....	14
INTERVENTION AU COLLEGE FLORA TRISTAN.....	14
SEJOUR.....	14
CHANTIER VILLE VIE VACANCES .....	15
<b>VII. PROJETS D'ANIMATION</b> .....	<b>15</b>
<b>VIII. PREVENTION SANTE &amp; SECURITE</b> .....	<b>17</b>
PREVENTION .....	17
LE DEVOIR DE SIGNALEMENT.....	18
SANITAIRE .....	18
<b>IX. L'ÉVALUATION</b> .....	<b>19</b>
ÉVALUATION PROCESSUS .....	19
ÉVALUATION DE LA PERTINENCE .....	19
ÉVALUATION DE LA SATISFACTION .....	20
<b>X. ANNEXES</b> .....	<b>21</b>

**UN LIEU  
PARTICIPATIF  
😊 POUR SE  
RETROUVER**

## I. PRESENTATION

### LA FDFR 31-65<sup>1</sup>, DANS LE SILLON DE L'EDUCATION POPULAIRE

Conformément aux valeurs défendues par **l'éducation populaire**, la Fédération des Foyers Ruraux (*FDFR*) fonde son identité sur des valeurs de **respect, de tolérance, de solidarité et de laïcité**.

Aujourd'hui, nous comptons 129 Foyers Ruraux et associations affiliées et plus de 20 000 adhérents, c'est un réseau d'associations qui est ancré largement dans les territoires ruraux et périurbains.

Nous mettons en valeurs nos points d'ancrage dans nos pratiques :

- La laïcité : garantir la liberté de conscience, la liberté d'expression
- La convivialité : une valeur, un esprit, une recherche permanente. Prendre soin de l'autre, du groupe, de soi.
- Le collectif : groupe, normes, cohésion sociale, citoyenneté, solidarité, tolérance, actions complémentarité, force. Dépasser sa propre personne.
- L'émancipation : un passage vers la liberté, une action de se libérer d'une dépendance. Vecteur de l'autonomie.
- La citoyenneté : chacun puisse s'engager à vivre et faire vivre la société. Civilité, civisme, solidarité.
- Contre toutes formes de rejet : un devoir et non un idéal. La diversité nous enrichit.
- Le droit au bonheur : Parce qu'être heureux ça fait du bien.
- On n'est pas une marchandise, ni des marchands : comme la santé, l'éducation, le social, nous ne sommes pas à vendre. Ni clients, ni consommateurs mais membres d'un collectif.
- Tisseur de lien social : tisseur de lien, créer de nouveaux et renforcer ceux existants. Ce n'est plus faire pour les gens mais faire avec eux.
- L'individu est au centre de tout : l'individu est unique, chargé de ressources et porteur d'histoire.

***C'est un projet collectif.***

### LE RESEAU DES FOYERS RURAUX

La **FDFR 31- 65** est membre du mouvement des Foyers Ruraux depuis 1947. Ce mouvement est organisé en réseau qui comprend plusieurs niveaux : local, départemental, régional et national. La FDFR a été créée en 1947 en concomitance de la Confédération Nationale. Elle n'a cessé de se développer et de consolider son réseau d'associations animées par les habitants bénévoles. La fédération travaille étroitement avec l'ensemble des membres du réseau Foyer Ruraux. Elle est membre du collectif regroupant d'autres partenaires de l'éducation populaire dans le 31 et le 65. La fédération est conventionnée par la CAF 31 pour le développement et l'accompagnement des EVS. Son organisation générale permet à chaque acteur du projet fédéral d'agir en responsabilité et dans de délégations discutées et validées collectivement.

---

<sup>1</sup> FDFR 31 65 : Fédération départementale des Foyers Ruraux 31 (Haute-Garonne) 65 (Hautes-Pyrénées)

## LE FONCTIONNEMENT ASSOCIATIF

La FDFR 31 65 est une association déclarée et régie par la **loi de 1901** qui respecte les principes suivants :

- Elle est ouverte à tous sans distinction d'âge, d'origine, de profession
- Elle respecte les opinions et les croyances de chacun
- Elle réalise les conditions nécessaires à l'existence et au développement de la liberté, de la dignité de chaque personne
- Elle favorise l'accès des jeunes et des femmes aux postes de responsabilité à l'intérieur du mouvement

Le fonctionnement démocratique doit permettre aux bénévoles, militants associatifs, de prendre tout leur place de citoyen actif.

## L'ESPACE JEUNES

Un **Espace Jeunes** est un Accueil Collectif à Caractère Éducatif de Mineurs<sup>2</sup>, soumis à la réglementation en vigueur de ce type de structure. L'**Espace Jeunes de Labastidette** accueille principalement les jeunes de 12 à 17 ans de la commune de Labastidette et des communes environnantes. Cette structure est un lieu de **socialisation, de rencontre, d'échange et d'écoute**. Le rôle de l'animateur est d'établir une relation ouverte et individualisée avec chaque jeune. Il doit entretenir et faciliter les **liens avec les parents**. Les **objectifs pédagogiques** de l'Espace Jeunes, mettent en avant la transition par laquelle passent les jeunes avant de devenir des adultes. En effet ils s'articulent autour de son développement en prenant en compte son environnement global, c'est-à-dire sa **vie sociale, locale, familiale et scolaire**. Le rôle de l'Espace Jeunes est d'accompagner les adolescents dans l'acquisition d'une nouvelle autonomie et de nouvelles responsabilités en passant par la proposition d'activités, de projets et de séjours.

La FDFR 31 compte **5 structures jeunesse**, elles sont toutes destinées à accueillir des jeunes de 11 à 17 ans.

*Labastidette, Lavernose-Lacasse, Saubens, Pins-Justaret, Le Fousseret*

Un **projet jeunesse** dépendant d'un EVS<sup>3</sup> à *Laffite-Vigordane*

L'espace Jeunes de Labastidette ne répond pas à une délégation de service public. Il est le fruit d'un partenariat entre

- La Mairie de Labastidette
- La Fédération des Foyers Ruraux 31 65
- L'Association Foyer Rural de Saint Clar-de-Rivière

Le suivi de ce dispositif éducatif est permis par des comités de pilotage qui ont lieu tous les trimestres.

---

<sup>2</sup> ACCEM : Accueil Collectif à Caractère Éducatif de Mineurs

<sup>3</sup> EVS : Espace de Vie Sociale

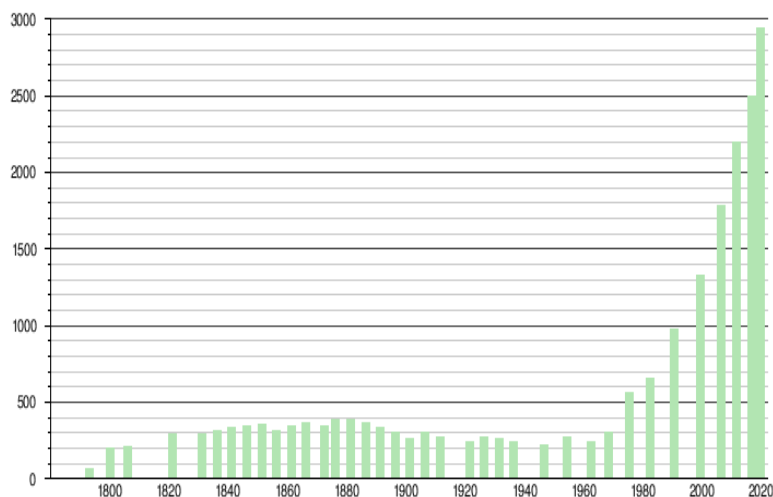
## II. PORTRAIT DU TERRITOIRE

### GEOGRAPHIE



La commune de Labastidette se trouve dans le pôle urbain de l'agglomération toulousaine. Elle est à une distance de 7km à l'ouest de Muret et à 28km au Sud de Toulouse. Labastidette est sur la rive droite du Touch, qui est un petit affluent de la Garonne. La superficie de la commune est de 627 hectares ; son altitude varie de 186 à 219 mètres. En 1997, Labastidette a fait partie de la communauté de communes du Muretain, qui, depuis 2014, est devenue la Communauté d'Agglomération du Muretain<sup>4</sup>, composée aujourd'hui de 26 communes.

### DEMOGRAPHIE



Sources : base Cassini de TEHESS et base Insee.

En 2019, la commune comptait 2 938 habitants, en augmentation de 26,26 % par rapport à 2013 (Haute-Garonne : +7,81 %, France hors Mayotte : +2,17 %). **La population est en forte croissance.**

En 2018 (données Insee publiées en septembre 2021), la commune compte 1 101 ménages fiscaux, regroupant 2 915 personnes. La médiane du revenu disponible par unité de consommation est de 23 380 € (23 140 € dans le département. 55 % des ménages fiscaux sont imposés (55,3 % dans le département). **Le revenu médian est proche de la moyenne du département.**

En 2018, la population âgée de 15 à 64 ans s'élève à 1 867 personnes, parmi lesquelles on compte 81,6 % d'actifs (73,4 % ayant un emploi et 8,2 % de chômeurs) et 18,4 % d'inactifs. Depuis 2008, **le taux de chômage communal (au sens du recensement) des 15-64 ans est inférieur à celui de la France et du département.**

**La commune fait partie de la couronne de l'aire d'attraction de Toulouse**, du fait qu'au moins 15 % des actifs travaillent dans le pôle. Elle compte 279 emplois en 2018, contre 212 en 2013 et 201 en 2008. Le nombre d'actifs ayant un emploi résidant dans la commune est de 1 377, soit un indicateur de concentration d'emploi de 20,2 % et un taux d'activité parmi les 15 ans ou plus de 71,9 %.

Sur ces 1 377 actifs de 15 ans ou plus ayant un emploi, 185 travaillent dans la commune, soit 13 % des habitants. **Pour se rendre au travail, 90,4 % des habitants utilisent un véhicule personnel** ou de fonction à quatre roues, 3,4% les transports en commun, 3,6 % s'y rendent en deux-roues, à vélo ou à pied et 2,5 % n'ont pas besoin de transport (travail au domicile).

<sup>4</sup> CAM : Communauté d'Agglomération du Muretain ou Muretain Agglo

Les cinq entreprises ayant leur siège social sur le territoire communal qui génèrent le plus de chiffre d'affaires en 2020 sont<sup>48</sup> :

- Garage FC Auto, entretien et réparation de véhicules automobiles légers (259 k€)
- GB Constructions, construction de maisons individuelles (229 k€)
- LCS, travaux d'installation d'équipements thermiques et de climatisation (78 k€)
- Jacques Consiglio Consulting, ingénierie, études techniques (78 k€)
- Notinco, activités des agences de publicité (72 k€)

L'agriculture basée sur la culture de céréales (maïs, blé...) a encore une place importante mais tend à diminuer en faveur de zones résidentielles liées à la proximité de l'agglomération toulousaine.

	1988	2000	2010	2020
<b>Exploitations</b>	8	5	4	4
<b>Superficie agricole utilisée (ha)</b>	352	302	313	280

Le secteur de l'administration publique, l'enseignement, la santé humaine et l'action sociale est prépondérant sur la commune puisqu'il représente 20,4 % du nombre total d'établissements de la commune (29 sur les 142 entreprises implantées à Labastidette), contre 16,6 % au niveau départemental

Secteur d'activité <i>Hors agriculture</i>	Commune	Département	
	Nombre	%	%
Ensemble	142	100 %	(100 %)
Industrie manufacturière, industries extractives et autres	9	6,3 %	(5,7 %)
Construction	23	16,2 %	(12 %)
Commerce de gros et de détail, transports, hébergement et restauration	22	15,5 %	(25,9 %)
Information et communication	2	1,4 %	(4,1 %)
Activités financières et d'assurance	1	0,7 %	(3,8 %)
Activités immobilières	7	4,9 %	(4,2 %)
Activités spécialisées, scientifiques et techniques et activités de services administratifs et de soutien	23	16,2 %	(19,8 %)
Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale	29	20,4 %	(16,6 %)
Autres activités de services	26	18,3 %	(7,9 %)



### III. ORIENTATIONS EDUCATIVES DES ORGANISATEURS

#### LE PROJET EDUCATIF DES FOYERS RURAUX

##### LA CNFR<sup>5</sup>

L'émergence de la CNFR (Confédération Nationale des Foyers Ruraux) est associée au Front Populaire et au Conseil National de la Résistance. Le développement et la structuration du réseau ont été initiés par le ministère de l'agriculture. Depuis, le monde s'est transformé tout comme les territoires ruraux dans lesquels nous vivons.

Aujourd'hui la CNFR cherche à fédérer l'ensemble des associations impliquées dans l'animation du monde rural et qui se reconnaissent dans les valeurs de l'éducation populaire.

Son action est guidée par des grands principes :

- Faire que les territoires ruraux restent des espaces de vie et de solidarité
- Promouvoir le fait associatif pour une démocratie participative
- Contribuer à l'émancipation des individus et à l'émergence d'une société fraternelle
- Favoriser l'épanouissement des individus en permettant l'accès de tous à des pratiques culturelles et artistiques, ainsi qu'à des moments de formation tout au long de la vie
- Lutter contre la fracture sociale et l'isolement des individus.

Une des forces du mouvement des Foyers Ruraux réside dans son fonctionnement : chaque structure est indépendante juridiquement tout en partageant les valeurs d'éducation populaire.

##### LA FDFR 31-65

La Fédération des Foyer Ruraux 31-65 favorise les échanges, la concertation et la réflexion entre les associations et les acteurs associatifs sur leur territoire. Membre du mouvement depuis 1947, elle regroupe aujourd'hui 129 Foyers Ruraux et associations et plus de 20 000 adhérents.

Leurs missions se déclinent ainsi :

- Développer et innover sur les territoires ruraux
- Créer du lien social
- Informer/ aider/ soutenir
- Former/ éduquer les acteurs du réseau
- Co-construire des projets
- Agir pour et avec la jeunesse, les enfants, les vieux

<sup>5</sup> CNFR : Confédération Nationale des Foyers Ruraux

## PROJET EDUCATIF DE TERRITOIRE<sup>6</sup>

Le PEdT formalise une **politique éducative globale** sur le territoire et une démarche proposant à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école, organisant ainsi, dans le respect des compétences de chacun, la complémentarité de ces différents temps éducatifs.

Le PEdT a été co-construit entre les services de l'Agglo à travers ses compétences Petite Enfances, Enfance et Parentalité avec 26 communes qui exercent en la compétence jeunesse en tenant compte des spécificités de chacune dont Labastidette

Ce projet est basé sur un socle commun de 4 axes :

- Réussite éducative
- Accueil des enfants en situation de handicap
- Accompagnement à la fonction parentale
- Ecocitoyenneté

## IV. PORTRAIT DE LA STRUCTURE

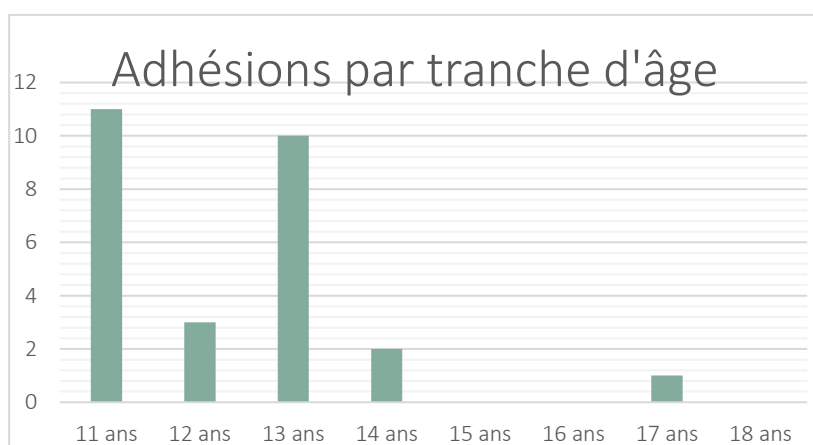
### LES LOCAUX

Le local de l'espace jeune, mis à disposition par la commune de Labastidette, est une grande salle de vie d'environ 100m<sup>2</sup> disposant d'un bureau, d'une régie et de deux sanitaires. En termes d'aménagement le local dispose aujourd'hui de canapés, de tables basses, de 2 ordinateurs fixes, des tables et chaises, d'un baby-foot, d'un billard, de matériel créatif, d'une bibliothèque, d'une cuisine équipée, d'armoires de jeux. Il est adapté pour accueillir des personnes à mobilité réduite. La structure dispose d'un espace vert fermé à réaménager. Il se situe

***place Germain Claverie 31600 Labastidette***

Cette place abrite des logements seniors, une pizzeria, une salle de réunion municipale et des salles mise à la disposition d'associations locales.

### TYPOLOGIE DES PUBLICS ACCUEILLIS



**Au 1<sup>er</sup> janvier 2023,**

l'espace jeunes compte 28 adhérents dont 15 filles et 13 garçons tous résident à Labastidette. Les jeunes de plus de 15 ans fréquentent la structure mais peu s'y inscrivent.

<sup>6</sup> PEdT : Projet éducatif de territoire

## LES RESSOURCES DU TERRITOIRES

### ACTEURS DU TERRITOIRES

<b>MAIRIE LABASTIDETTE</b>	CMEJ		<a href="mailto:cmej@labastidette.fr">cmej@labastidette.fr</a>	
	CMS		<a href="mailto:cms@labastidette.fr">cms@labastidette.fr</a>	
	Adjointe Vie culturelle/Assos	Aurelie LAPORTE	<a href="mailto:aurelie.laporte@labastidette.fr">aurelie.laporte@labastidette.fr</a>	
	Adjointe Vie Scolaire	Christelle DELARUE LAIGO	<a href="mailto:christelle.delarue-laigo@labastidette.fr">christelle.delarue-laigo@labastidette.fr</a>	
	Directrice Générale	Catarina RIBERO	<a href="mailto:catarina.ribeiro@labastidette.fr">catarina.ribeiro@labastidette.fr</a>	
	Médiathèque	Nadine BAPST	<a href="mailto:mediatheque@labastidette.com">mediatheque@labastidette.com</a>	
	Vice-présidente CCAS	Claire DE MATOS	<a href="mailto:claire.de-matos@labastidette.fr">claire.de-matos@labastidette.fr</a>	

<b>ASSOCIATION LOCALE CULTURE LOISIRS EDUCATION</b>	Ass Les p'tites mains de l'école de Labastidette	Chloé HOUGET	<a href="mailto:ptitesmains.labastidette@gmail.com">ptitesmains.labastidette@gmail.com</a>	
	ASSO DES ARTS	Mme TROCHU		
	AVEC DU BOIS	Mr FAGET		
	ECLIPSE PRODUCTION	Mme VILOROUX		
	LABASTICHOUETTE	Nicolas DUPEUX	<a href="mailto:labastichouette@gmail.com">labastichouette@gmail.com</a>	
	LABASTIFÊTE	M. YOUSSEFI		
	MOJITO GANCHO	Mme BOBO		
	MOJITO GANCHO	M.MARTY		
	PAUS'AUTISME	Dimitri BEDOLPIN	<a href="mailto:pausautisme@gmail.com">pausautisme@gmail.com</a>	
	SHAKE ART	Mme DORSO		

<b>ASSOCIATION LOCALE SPORTIVE</b>	USL FOOT	Michael MESTRALLET	<a href="mailto:michaelmestrallet@yahoo.fr">michaelmestrallet@yahoo.fr</a>	
	JUDO CLUB LABASTIDETTE	Jean-Claude BORREDON	<a href="mailto:judolabastidette@gmail.com">judolabastidette@gmail.com</a>	
	STEP	Mme Leclerc		
	Pétanque Club Labastidettois	Mme Antunes		
	Section Gym Labastidette	Mme Ressaut		

<b>ASSOCIATION DE SERVICE</b>	Amis d'Autan	Mme Rigolet		
	Marché de Plein vent	Mme Latour		

<b>PARTENAIRES EDUCATIFS</b>	ALAE	Mme LIMA	<a href="mailto:clae.labastidette.prevert@agglo-muretain.fr">clae.labastidette.prevert@agglo-muretain.fr</a>	05.61.56.09.01
	Fédération des Foyers Ruraux	Cyril FAUQ	<a href="mailto:espacejeunes.labastidette@gmail.com">espacejeunes.labastidette@gmail.com</a>	06.84.54.10.70
		Benjamin SAUVAGE	<a href="mailto:benjamin.sauvage@mouvement-rural.org">benjamin.sauvage@mouvement-rural.org</a>	
		Coralie CONDIS	<a href="mailto:coralie.condis@mouvement-rural.org">coralie.condis@mouvement-rural.org</a>	
		Maryse Paris	<a href="mailto:maryseparis31@gmail.com">maryseparis31@gmail.com</a>	
	DPE élémentaire		<a href="mailto:dpeelementaire.labastidette@gmail.com">dpeelementaire.labastidette@gmail.com</a>	
	DPE Maternelle		<a href="mailto:dpematernelle.labastidette@gmail.com">dpematernelle.labastidette@gmail.com</a>	
	Directrice Ecole Élémentaire	Mme CHARRON	<a href="mailto:Virginie.Charron@ac-toulouse.fr">Virginie.Charron@ac-toulouse.fr</a>	
	Directrice Ecole Maternelle	Mme LARRIEU	<a href="mailto:ce.0312203b@ac-toulouse.fr">ce.0312203b@ac-toulouse.fr</a>	
	Collège Flora Tristan		<a href="mailto:0312697n@ac-toulouse.fr">0312697n@ac-toulouse.fr</a>	
Directrice RAM	Viviane MORALES	<a href="mailto:rpe.lavernose-Lacasse@agglo-muretain.fr">rpe.lavernose-Lacasse@agglo-muretain.fr</a>		

<b>PARTENAIRES INSTITUTIONNELS</b>	CAF	Violaine TRUCHE	<a href="mailto:violaine.truche@caftoulouse.cnafmail.fr">violaine.truche@caftoulouse.cnafmail.fr</a>	
	Muretain Agglo/Coordination PEdT	Myriam HADJOU	<a href="mailto:myriam.hadjou@agglo-muretain.fr">myriam.hadjou@agglo-muretain.fr</a>	05.34.46.30.14 / 06.26.61.67.62

### INFRASTRUCTURES

#### Aménagement sportif :

grand terrain de football, petit stade de foot (city stade), boulodrome, salle Athéna

#### Infrastructures culturelles :

Médiathèque, église St Agne, salle Athéna

## V. LES INTENTIONS PEDAGOGIQUES DE L'ESPACE JEUNES

Les objectifs du projet pédagogique de l'espace jeunes des Foyers Ruraux de Labastidette découlent de la conjugaison :

- Des objectifs généraux de la Fédération des Foyers Ruraux 3165/ du projet confédéral des Foyers Ruraux
- Des objectifs généraux du Projet éducatif de territoire de Labastidette, de la Convention Territoriale Globale<sup>7</sup> de l'agglomération du Muretain
- Du diagnostic de terrain

De ces objectifs découleront un **projet de fonctionnement** et des **projets d'animations**

### ACCOMPAGNER LES JEUNES VERS UNE ECO CITOYENNETEE

#### SENSIBILISER LES JEUNES AUX ENJEUX CLIMATIQUES ET A LA PROTECTION DE LA BIODIVERSITE

- Faire participer les jeunes à une **Fresque du Climat**
- Prendre en compte l'environnement dans le **fonctionnement et l'organisation de la structure** aussi bien lors de l'accueil quotidien que dans les séjours
- Proposer une **éducation au gout** et aux produits **de saison issus de circuits courts**
- Limiter l'achat de **produits suremballés et transformés**
- Proposer des **activités thématiques** (0 déchets, biodiversité, participation au World Clean Up Day,...)

#### VALORISER L'ENGAGEMENT CITOYEN

- Proposer des ateliers sur la thématique de **l'esprit critique et des biais cognitifs**
- Utilisation de l'outil **débat** pour aborder les enjeux **rhétoriques** et les arguments fallacieux
- Jouer aux Jeux **REPUBLIX**<sup>8</sup> pour aborder les **valeurs de la république** avec les jeunes
- Par des supports ludiques, permettre aux jeunes de comprendre **l'organisation de la démocratie française**
- Partenariat avec le **Conseil Municipal des Enfants et des Jeunes**<sup>9</sup> pour promouvoir l'engagement des jeunes

### FAVORISER L'EPANOUISSEMENT DES INDIVIDUS EN PERMETTANT L'ACCES DE TOUS AUX LOISIRS ET A LA CULTURE

#### OUVRIER LES JEUNES A L'ALTERITE ET A LA DIFFERENCE

- Par le partenariat avec d'autres structures rurales
- Par le partenariat avec des espace jeunes urbains
- Par des séjours accessibles (-300€)

#### ALLER A LA RENCONTRE D'ACTEURS DE LA CULTURE ET DU SPORT

- Faciliter la mobilité des jeunes vers des évènements ludique, sportifs ou culturel
- Faire intervenir des acteurs éducatifs de domaines

<sup>7</sup> CTG : Convention Territoriale Globale

<sup>8</sup> Republix : Jeux de plateau éducatif visant à l'apprentissage des valeurs de la république et de la démocratie

<sup>9</sup> CMJ : Conseil Municipal des Enfants et des Jeunes

## PERMETTRE UNE COHABITATION HARMONIEUSE ENTRE TOUS LES INDIVIDUS ET COMMUNAUTES

### GARANTIR UN ACCUEIL LAÏQUE

- Affichage de la **charte de la Laïcité**<sup>10</sup> sur la structure
- Accompagner les jeunes à comprendre les **enjeux et origines de la Laïcité**
- Ne permettre **aucune forme d'oppression** liée aux croyances et origines sur la structure
- *Accueillir chaque famille/ jeune dans sa singularité et sa diversité*

### TENDRE VERS UN ACCUEIL INCLUSIF

- Sensibiliser les jeunes au **handicap visible et invisible**
- Rendre les jeunes acteurs d'une action de **sensibilisation**
- Ne permettre aucune forme **d'oppression physique ou mentale** sur la structure
- *Accueillir chaque famille/ jeune dans sa singularité et sa diversité*

### ALLER VERS UNE MIXITE DE L'ACCUEIL

- Sensibiliser les jeunes aux **discrimination femmes/hommes** et à **l'oppression des minorités de genre**
- Tendre vers une mixité lors de l'accueil et des activités
- Ne permettre aucune forme **d'oppression lié au sexe, à l'orientation sexuelle ou au genre** sur la structure
- *Accueillir chaque famille/ jeune dans sa singularité et sa diversité*

## SOUTENIR LES JEUNES DANS LEURS PARCOURS EDUCATIFS

### ACCOMPAGNER LES JEUNES DANS LEUR SCOLARITE

- Mettre en œuvre le dispositif CLAS<sup>11</sup> auprès des CM2 et des collégiens de Labastidette
- Permettre un espace de travail sur tous les temps d'accueil libre de l'espace jeunes
- Intervenir de manière ludique sur les pauses méridiennes au Collège Flora Tristan

### ACCOMPAGNER LES JEUNES DANS LEUR ORIENTATION

- Proposer des activités artisanales/ technologiques/ culturelles ...
- Mettre en place des ateliers de découvertes des métiers en fonction des demandes des jeunes
- Mettre en réseaux les jeunes avec des dispositifs spécialisés dans l'orientation (RemoJeunes...)



<sup>10</sup> Charte de la Laïcité : vise à réaffirmer l'importance de ce principe indissociable des valeurs de liberté, d'égalité et de fraternité exprimées par la devise de la République française.

<sup>11</sup> CLAS : Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité

## SOUTENIR LA FONCTION PARENTALE

### IMPLIQUER LES FAMILLES DANS LA VIE DE LA STRUCTURE

- Impliquer les familles dans les projets jeunes
- Solliciter les familles dans l'évaluation et l'élaboration du projet pédagogique

### PERMETTRE LE PARTAGE D'EXPERIENCE ET DE RESSOURCES SUR L'ADOLESCENCE

- Proposer des rencontres thématiques entre parents
- Faire intervenir des spécialistes sur certaines thématiques à la demande des familles

## VI. MODALITES D'ACCUEIL ET D'INTERVENTION

### L'ADHESION

Afin de profiter pleinement des différents services proposés par l'espace jeunes, une adhésion de 14€ est requise **au Foyer Rural de Saint Clar-de-Rivière**. Adhérer c'est accepter les conditions générales de l'accueil, au projet de l'association et au règlement intérieur de l'espace Jeunes. Elle est valable pour l'année scolaire du 1<sup>er</sup> septembre au 31 Aout de l'année suivante.

### ACCUEIL EN PERIODE SCOLAIRE

En période scolaire, l'Espace Jeunes est ouvert à tous les jeunes de 12 à 17 ans :

- Le mercredi de 14h à 19h
- Le vendredi de 16h à 19h
- Le samedi de 14h à 19h

Ces temps d'accueil peuvent être mis à profit pour des activités spécifiques. Des soirées peuvent également être organisée en période scolaire. La structure ferme ses portes le premier samedi des vacances

### ACCUEIL EN PERIODE EXTRASCOLAIRE

En période extrascolaire, l'espace Jeunes est ouvert en accueil libre **du lundi au vendredi de 14h à 19h**. Il peut également être ouvert le matin pour des chantiers ou des sorties **sur inscription**. Un planning est proposé un mois avant le début de l'accueil extrascolaire afin de permettre les inscriptions aux sorties. Des séjours peuvent également être proposés sur ces périodes. En cas de sortie, l'espace jeunes peut éventuellement fermer son accueil libre.



## CONTRAT LOCAL D'ACCOMPAGNEMENT A LA SCOLARITE



Mis en place par la commune de Labastidette, et portée par les Foyers Ruraux, représenté sur le territoire par l'Espace Jeunes, le **Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité** est un dispositif qui permet d'offrir, aux côtés de l'école, l'appui et les ressources dont les enfants et les jeunes ont besoin pour mieux réussir leur scolarité. Cela se traduit par la mise en place d'ateliers qui ont lieu chaque semaine. Ils sont articulés autour de 3 axes :

- Accompagnement aux devoirs
- Ateliers d'ouverture culturelle
- Accompagnement à la parentalité

Ce dispositif est gratuit pour les familles et ne nécessite qu'une adhésion à l'Espace Jeunes de Labastidette, porté par le **Foyers**

**Rural de Saint-Clar-de-Rivière.** L'Espace Jeunes de Labastidette est agréé, conformément à la charte nationale de l'accompagnement à la scolarité.

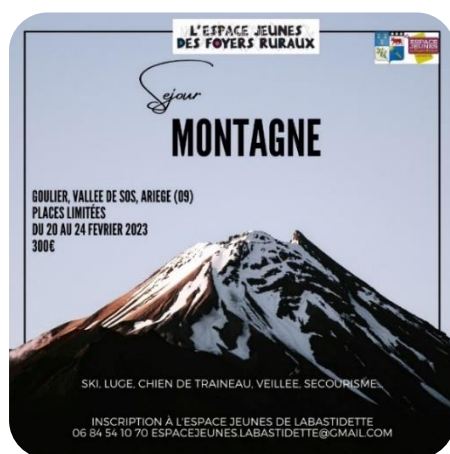
L'espace jeunes et ses bénévoles interviennent le **mardi et jeudi** de 16h15 à 17h30 pour les CM2 à l'école Jacques Prévert et de 17h30 à 19h pour les collégiens à l'Espace Jeunes.

## INTERVENTION AU COLLEGE FLORA TRISTAN

En partenariat avec le collège Flora Tristan, les Espaces Jeunes de Lherm et de Labastidette, l'espace Jeunes de Labastidette propose des ateliers débat & d'esprit critique tous les mardis de 12h à 14h au collège Flora Tristan. Des ateliers Podcast, débat et jeux y sont proposés pour affûter le sens critique et rhétoriques des jeunes de manières ludique. L'espace Jeunes de Berat propose, dans la continuité de cette intervention, une animation journalisme.



## SEJOUR



Nous proposons au cours de l'année divers séjours aux jeunes, Les espaces jeunes des Foyers Ruraux partagent des objectifs spécifiques aux séjours jeunes. Ils sont ainsi décrits dans le projet associatif de la Fédération des Foyers Ruraux 31 65 :

→ « *Partir autrement* », c'est donner la possibilité à tous de partir et de sortir de son quotidien. De plus, avec la situation sanitaire actuelle (COVID-19), les jeunes se sont retrouvés enfermés, bloqués dans un cercle vicieux.

→ « *L'émancipation* », c'est « l'action de se libérer, de se dégager d'une dépendance » « un passage vers la liberté », et une des manières d'y répondre est d'amener les jeunes vers la prise de leur liberté et de sortir de son quotidien grâce aux séjours.

→ « *Nous sommes tous co-éducateurs de chacun* », c'est le fait d'être tous, peu importe qui nous sommes, des « compagnons de route de nos évolutions les uns avec les autres, les uns au côté des autres. ».

## CHANTIER VILLE VIE VACANCES<sup>12</sup>

Dans le cadre du développement des loisirs de proximité tout au long de l'année, la Caisse d'Allocations Familiales de Hautes Garonne<sup>13</sup> et le Conseil départemental de Haute- Garonne apporte un soutien aux projets de loisirs des jeunes.

Pour ce faire, des aides aux organisateurs de « Chantiers Jeunes » peuvent être attribuées, sur les fonds propres de la Caf 31. Il s'agit de soutenir financièrement des chantiers visant à responsabiliser les jeunes en leur permettant de participer à des actions innovantes, éducatives et citoyennes et de favoriser le développement d'une citoyenneté active. La **commune de Labastidette** s'investit activement auprès des jeunes sur les chantiers VVV en y impliquant régulièrement les services techniques ou en fournissant du matériel.

**Objectif** : Permettre aux jeunes de 12 à 18 ans, d'accéder à des activités culturelles, civiques, sportives et en contrepartie d'une prise en charge éducative pendant les vacances scolaires.

## VII. PROJETS D'ANIMATION

### PROJET INCLUSION

Dans le cadre du CLAS et en partenariat avec l'association **Paus'autisme** et **l'espace jeunes de Lavernose Lacasse**, l'espace jeunes a pour objectif de mettre en place un atelier de sensibilisation au handicap invisible à destination des habitants. Les jeunes suivront une formation continue tout au long de l'année sur la thématique du handicap et questionneront eux même les conditions d'un accueil inclusif sur les structures collectives.

### PROJET ALIMENTATION

En partenariat avec l'association des **Amis d'Autan**, les jeunes prennent l'habitude de manger local et de saison en faisant les courses eux même pour leurs goûters. L'activité s'étend également sur les soirées et séjours avec la préparation de repas équilibré et éco-responsable.

### PROJET SEJOUR AUTOFINANCE

Le projet de séjour auto-financé consiste à faire partir un groupe de 7 jeunes (*2 garçons et 5 filles*) à Barcelone par leur propre moyen. Les jeunes devront participer aux manifestations de la ville de Labastidette, organiser eux-mêmes des évènements et planifier leur séjour.

### PROJET AMI.ES CHEMIN

En partenariat avec la MJC<sup>14</sup> Prévert, l'objectif est de croiser les regards sur **l'environnement** avec un atelier de sensibilisation en milieu **rural**, un autre en milieu **urbain** et enfin un séjour à l'océan pour que les groupes de jeunes appréhendent la thématique écologique dans un lieu qu'ils découvriront ensemble.

### PROJET CAFE PARENTS

Mise en place d'un moment régulier d'échange entre **parents** avec éventuellement la présence d'un professionnel selon la thématique.

<sup>12</sup> Chantier VVV : Chantier Ville Vie Vacances

<sup>13</sup> CAF 31 : Caisse d'Allocations Familiales de Hautes Garonne

<sup>14</sup> MJC : Maison de la Jeunesse et de la Culture fédération d'éducation populaire



---

## PROJET DEBAT ESPRIT CRITIQUE

Dans le cadre des interventions au **collège Flora Tristan** et en partenariat avec **l'espace jeunes de la MJC du Lherm**, l'espace jeunes propose un atelier sur l'esprit critique grâce à des support ludique comme le jeu FAKE NEWS ou DETROMPE TOI, ainsi que des débats podcasts

---

## CHANTIER SECURITE ROUTIERE

Le projet de sécurité routière consiste en la coloration des potelets aux abords de l'école Jacques Prévert de Labastidette dans le but de faire ralentir les automobilistes. Un pas de coté pédagogique pour faire prendre conscience aux jeunes des enjeux du partage de l'espace publique. La semaine se clôturera par une simulation de code de la route.

---

## ET BIEN D'AUTRES...

Les projets d'animation se construisent également au cours de l'année et prennent vie par :

- Les envies des jeunes
- Des diagnostics immédiats
- Des opportunités de partenariats ponctuels

Le projet pédagogique ouvre un large champ des possibles et ne garantit pas la réalisation de tous les projets précédemment cités. Il est un outil, une feuille de route qui définit la direction éducative visée par l'Espace Jeunes et ses partenaires.

## VIII. PREVENTION SANTE & SECURITE

### PREVENTION

La prévention pour la jeunesse est un ensemble d'actions et de programmes visant à préserver la santé et le bien-être des jeunes, à les protéger contre les risques et les dangers, et à les aider à devenir des adultes épanouis et responsables. Elle peut prendre différentes formes, comme des campagnes de sensibilisation sur les risques liés à l'alcool, aux drogues, au tabagisme, à la sexualité, aux violences, à l'environnement, aux jeux d'argent... Des programmes éducatifs, des activités de loisirs et de sports, ou encore des interventions en milieu scolaire sont également des outils de prévention pour la jeunesse.

D'après le dispositif **Santé Public France**, Il y a plusieurs enjeux de prévention importants :

**La prévention des risques liés à la consommation de drogues et d'alcool** : il s'agit de sensibiliser les jeunes aux dangers de ces substances et de les aider à adopter des comportements sains.

**La prévention des violences** : il s'agit de sensibiliser les jeunes aux différentes formes de violences (physique, psychologique, sexuelle) et de les aider à les dénoncer et à s'en protéger.

**La prévention des inégalités sociales** : il s'agit d'encourager les jeunes à réduire les inégalités sociales et à devenir des citoyens responsables et solidaires.

**La prévention de la santé mentale** : il s'agit de soutenir les jeunes dans leur développement personnel et de les aider à gérer les stress et les difficultés émotionnelles.

**La prévention de l'échec scolaire** : il s'agit de soutenir les jeunes dans leur parcours scolaire et les aider à réussir leur scolarité.

**La prévention aux écrans** : Il s'agit de sensibiliser les jeunes aux risques liés à une utilisation excessive des écrans (ordinateurs, téléphones portables, télévisions) et de les aider à adopter des comportements sains en matière d'utilisation des écrans. Cela peut inclure des campagnes de sensibilisation sur les risques liés à la dépendance aux écrans, les troubles du sommeil, les troubles de l'attention, les risques pour la santé mentale et physique, etc.

**La prévention à l'activité physique** : Il s'agit de promouvoir une activité physique régulière chez les jeunes et de les sensibiliser aux bienfaits de l'exercice physique sur la santé. Cela peut inclure des programmes d'éducation physique, des activités de loisirs et de sports, ou encore des interventions en milieu scolaire pour inciter les jeunes à adopter des comportements physiques sains.

*Il est important de noter que ces deux enjeux sont étroitement liés, car une utilisation excessive des écrans peut réduire le temps consacré à l'activité physique, et inversement, une activité physique régulière peut aider à limiter l'utilisation excessive des écrans.*

La prévention est un domaine en évolution constante et que ces enjeux peuvent varier en fonction des contextes locaux et des évolutions sociétales.

Tout au long de la mise en œuvre l'espace jeunes s'efforcera de travailler sur le panel d'activité précédemment cité pour accompagner les jeunes vers l'âge adulte.

## LE DEVOIR DE SIGNALEMENT

**Le devoir de signalement** est un mécanisme de protection de l'enfant qui permet de détecter et de signaler les situations à risque pour les enfants, et d'agir rapidement pour protéger les enfants concernés. Il est important pour les animateurs et les travailleurs sociaux de signaler tout comportement suspect ou toute situation qui pourrait mettre en danger la sécurité ou le bien-être des enfants.

En tant que famille d'un adolescent, il est important de comprendre que les animateurs et les travailleurs sociaux ont un rôle à jouer dans la **protection des mineurs**. Ils peuvent être les premiers à remarquer des signes de négligence ou de mauvais traitements envers le jeune.

Les animateurs et les travailleurs sociaux sont soumis à des lois et des règlements qui les obligent à signaler toute situation suspecte à la personne responsable de la protection de l'enfance ou à une autorité compétente. Cela peut inclure des situations de violence domestique, de négligence, de mauvais traitements physiques ou émotionnels, d'abus sexuels et de toute autre forme de maltraitance.

le devoir de signalement ne se limite pas aux situations de maltraitance directe, les animateurs et les travailleurs sociaux ont également un devoir de signaler les situations où un enfant est témoin de violence ou de maltraitance.

## SANITAIRE

Afin de garantir la sécurité des jeunes dans la structure, des mesures sanitaires sont mises en place telles que :

- Une organisation de nettoyage et désinfection régulière pour éviter la propagation des germes et des bactéries
- Le nécessaire pour permettre aux jeunes de se désinfecter les mains régulièrement
- Les moyens de surveillance de la santé pour surveiller la santé des jeunes et des membres du personnel
- Un protocole d'hygiène alimentaire pour garantir que les repas et les collations servis aux jeunes sont sains et sûrs
- Des mesures de sécurité pour protéger les jeunes contre les accidents et les blessures
- Un protocole de soins médicaux pour gérer les situations d'urgence médicale ou les blessures
- Un protocole d'hygiène personnelle pour promouvoir l'hygiène personnelle
- Un système de communication efficace pour gérer les situations d'urgence et pour communiquer les informations importantes aux jeunes et aux membres du personnel.

Il est important de noter que ces mesures sanitaires sont mises en place pour protéger les jeunes et les membres du personnel de la structure de loisirs. Il est également recommandé de signaler tout problème ou toute préoccupation liée à la santé ou la sécurité des enfants à la direction de la structure.

## IX. L'ÉVALUATION

L'évaluation du projet pédagogique et des projets d'animation se fera toujours sous le prisme de ces 3 axes :

- Processus
- Pertinence
- Satisfaction

Chaque projet d'animation définira ses propres critères d'évaluation. L'avancé du projet pédagogique quant à lui sera présenté et évalué sur la base de ces critères pendant les comités de pilotage. Auprès des partenaires, des financeurs et des acteurs.

### EVALUATION PROCESSUS

L'évaluation du processus cherche à critiquer la mise en œuvre du projet sur les critères de management, de communication, de budget.

**Critères :** pourront être la tenue du budget, l'efficacité de la communication interne/ externe, la compréhension du projet par les équipes

#### Outils :

- Budget réel/ Budget prévisionnel
- Plan de communication réel/ prévisionnel
- Mise en œuvre du projet par l'équipe/ partenaires

### EVALUATION DE LA PERTINENCE

L'évaluation de la pertinence cherche à établir le bien fondé de l'action pédagogique réalisée en mesurant la transformation observable chez les publics dans le sens des objectifs éducatif des organisateurs et des enjeux établis dans le projet pédagogique. Il nécessite un état des lieux préalable au projet pour faire office d'étalonnage.

#### Critères :

- Le projet répond-t-il aux objectifs fixés par le PEdT ?
- Le projet répond-t-il aux objectifs fixés par la FDFR 31 65 ?
- Le projet répond-t-il aux objectifs fixés par le projet pédagogique ?
- Peut-on observer une transformation intellectuelle ou comportementale chez les publics visés ?

#### Outils

- Projet Educatif de Territoire
- Projet associatif de la FDFR 31 65
- Projet pédagogique de l'espace jeunes des Foyers Ruraux de Labastidette
- Grille d'observation/ Questionnaire

## EVALUATION DE LA SATISFACTION

Etant une structure ludo-éducative, il n'est pas uniquement question d'arriver à ses fins pédagogiques par la contrainte mais par le biais ludique. Il est donc nécessaire de mesurer la satisfaction des publics cible, mais également des partenaires, des familles et de tous les acteurs du projet. L'enthousiasme étant un indicateur de confiance efficace.

### Critères :

- Satisfaction des jeunes
- Satisfaction des familles
- Satisfaction des partenaires
- Satisfaction des prestataires
- Satisfaction de l'équipe

### Outils :

- Questionnaires/ Jeux d'évaluation/ Echanges
- Présences aux réunions/ rencontre
- Fréquentation

---

*L'éducation est semblable à un art ; elle est une création perpétuelle qui progresse en provoquant des rencontres toujours nouvelles. [...] Le système éducatif peut donc être défini comme le lieu où l'on enseigne et où l'on pratique l'art de la rencontre.*

Albert Jacquard

Mon utopie

Merci de l'intérêt porté à ce projet jeunesse :m :m

## X. ANNEXES

### LEXIQUE

*ACCEM : ACCUEIL COLLECTIF A CARACTERE ÉDUCATIF DE MINEURS*

*CAF 31 : CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE HAUTES GARONNE*

*CAM : COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU MURETAIN OU MURETAIN AGGLO*

*CHANTIER VVV : CHANTIER VILLE VIE VACANCES*

*CHARTE DE LA LAÏCITE : VISE A REAFFIRMER L'IMPORTANCE DE CE PRINCIPE INDISSOCIABLE DES VALEURS DE LIBERTE, D'EGALITE ET DE FRATERNITE EXPRIMEES PAR LA DEVISE DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE.*

*CLAS : CONTRAT LOCAL D'ACCOMPAGNEMENT A LA SCOLARITE*

*CMEJ : CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS ET DES JEUNES*

*CNFR : CONFEDERATION NATIONALE DES FOYERS RURAUX*

*CTG : CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE*

*EVS : ESPACE DE VIE SOCIALE*

*FDFR 31 65 : FEDERATION DEPARTEMENTALE DES FOYERS RURAUX 31 (HAUTE-GARONNE) 65 (HAUTES-PYRENEES)*

*MJC : MAISON DE LA JEUNESSE ET DE LA CULTURE FEDERATION D'EDUCATION POPULAIRE*

*PEDT : PROJET EDUCATIF DE TERRITOIRE CTG : CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE*

*REPUBLIX : JEUX DE PLATEAU EDUCATIF VISANT A L'APPRENTISSAGE DES VALEURS DE LA REPUBLIQUE ET DE LA DEMOCRATIE*

## Annexe 2 : Charte de la laïcité

# Charte de la laïcité de la branche Famille avec ses partenaires



### PRÉAMBULE

La branche Famille et ses partenaires, considérant que l'ignorance de l'autre, les injustices sociales et économiques et le non-respect de la dignité de la personne sont le terreau des tensions et repulsions identitaires, s'engagent par la présente charte à respecter les principes de la laïcité tels qu'ils résultent de l'histoire et des lois de la République.

Au lendemain des guerres de religion, à la suite des Lumières et de la Révolution française, avec les lois scolaires de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, avec la loi du 9 décembre 1905 de « Séparation des Églises et de l'État », la laïcité garantit tout d'abord la liberté de conscience, dont les pratiques et manifestations sociales sont encadrées par l'ordre public. Elle vise à concilier liberté, égalité et fraternité en vue de la concorde entre les citoyens. Elle participe du principe d'universalité qui fonde aussi la Sécurité sociale et a acquis, avec le préambule de 1946, valeur constitutionnelle. L'article 1<sup>er</sup> de la Constitution du 4 octobre 1958 dispose d'ailleurs que « La France est une République Indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi de tous

les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion. Elle respecte toutes les croyances ».

L'idéal de paix civile qu'elle poursuit ne sera réalisé qu'à la condition de s'en donner les ressources, humaines, juridiques et financières, tant pour les familles, qu'entre les générations, ou dans les institutions. À cet égard, la branche Famille et ses partenaires s'engagent à se doter des moyens nécessaires à une mise en œuvre bien comprise et attentionnée de la laïcité. Cela se fera avec et pour les familles et les personnes vivant sur le sol de la République quelles que soient leur origine, leur nationalité, leur croyance.

Depuis soixante-dix ans, la Sécurité Sociale incarne aussi ces valeurs d'universalité, de solidarité et d'égalité. La branche Famille et ses partenaires tiennent par la présente charte à réaffirmer le principe de laïcité en demeurant attentifs aux pratiques de terrain, en vue de promouvoir une laïcité bien comprise et bien attentionnée. Elaborée avec eux, cette charte s'adresse aux partenaires, mais tout autant aux allocataires qu'aux salariés de la branche Famille.

#### ARTICLE 1

##### LA LAÏCITÉ EST UNE RÉFÉRENCE COMMUNE

La laïcité est une référence commune à la branche Famille et ses partenaires. Il s'agit de promouvoir des liens familiaux et sociaux apaisés et de développer des relations de solidarité entre et au sein des générations.

#### ARTICLE 2

##### LA LAÏCITÉ EST LE SOCLE DE LA CITOYENNETÉ

La laïcité est le socle de la citoyenneté républicaine, qui promeut la cohésion sociale et la solidarité dans le respect du pluralisme des convictions et de la diversité des cultures. Elle a pour vocation l'intérêt général.

#### ARTICLE 3

##### LA LAÏCITÉ EST GARANTE DE LA LIBERTÉ DE CONSCIENCE

La laïcité a pour principe la liberté de conscience. Son exercice et sa manifestation sont libres dans le respect de l'ordre public établi par la loi.

#### ARTICLE 4

##### LA LAÏCITÉ CONTRIBUE À LA DIGNITÉ DE LA PERSONNE ET À L'ÉGALITÉ D'ACCÈS AUX DROITS

La laïcité contribue à la dignité des personnes, à l'égalité entre les femmes et les hommes, à l'accès aux droits et au traitement égal de toutes et de tous. Elle reconnaît la liberté de croire et de ne pas croire. La laïcité implique le rejet de toute violence et de toute discrimination raciale, culturelle, sociale et religieuse.

#### ARTICLE 5

##### LA LAÏCITÉ GARANTIT LE LIBRE ARBITRE ET PROTÈGE DU PROSÉLYTISME

La laïcité offre à chacune et à chacun les conditions d'exercice de son libre arbitre et de la citoyenneté. Elle protège de toute forme de prosélytisme qui empêcherait chacune et chacun de faire ses propres choix.

#### ARTICLE 6

##### LA BRANCHE FAMILLE RESPECTE L'OBLIGATION DE NEUTRALITÉ DES SERVICES PUBLICS

La laïcité implique pour les collaborateurs et administrateurs de la branche Famille, en tant que participant à la gestion du service public, une stricte obligation de neutralité ainsi que d'impartialité. Les salariés ne doivent pas manifester leurs convictions philosophiques, politiques et religieuses. Nul salarié ne peut notamment se prévaloir de ses convictions pour refuser d'accomplir une tâche. Par ailleurs, nul usager ne peut être exclu de l'accès au service public en raison de ses convictions et de leur expression, dès lors qu'il ne perturbe pas le bon fonctionnement du service et respecte l'ordre public établi par la loi.

#### ARTICLE 7

##### LES PARTENAIRES DE LA BRANCHE FAMILLE SONT ACTEURS DE LA LAÏCITÉ

Les règles de vie et l'organisation des espaces et temps d'activités des partenaires sont respectueux du principe de laïcité en tant qu'il garantit la liberté de conscience.

Ces règles peuvent être précisées dans

le règlement intérieur. Pour les salariés et bénévoles, tout prosélytisme est proscrié et les restrictions au port de signes, ou tenues, manifestant une appartenance religieuse sont possibles si elles sont justifiées par la nature de la tâche à accomplir, et proportionnées au but recherché.

#### ARTICLE 8

##### AGIR POUR UNE LAÏCITÉ BIEN ATTENTIONNÉE

La laïcité s'apprend et se vit sur les territoires selon les réalités de terrain, par des attitudes et manières d'être les uns avec les autres. Ces attitudes partagées et à encourager sont : l'accueil, l'écoute, la bienveillance, le dialogue, le respect mutuel, la coopération et la considération. Ainsi avec et pour les familles, la laïcité est le terreau d'une société plus juste et plus fraternelle, porteuse de sens pour les générations futures.

#### ARTICLE 9

##### AGIR POUR UNE LAÏCITÉ BIEN PARTAGÉE

La compréhension et l'appropriation de la laïcité sont permises par la mise en œuvre de temps d'information, de formations, la création d'outils et de lieux adaptés. Elle est prise en compte dans les relations entre la branche Famille et ses partenaires. La laïcité, en tant qu'elle garantit l'impartialité vis-à-vis des usagers et l'accueil de tous sans aucune discrimination, est prise en considération dans l'ensemble des relations de la branche Famille avec ses partenaires. Elle fait l'objet d'un suivi et d'un accompagnement conjoints.





MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

## Admission de mineurs en accueils collectifs et obligations vaccinales

L'article L3111-2 du code de la santé publique (CSP) tel que modifié par l'article 49 de la loi n° 2017-1836 du 30 décembre 2017 de financement de la sécurité sociale pour 2018 prévoit 11 vaccinations obligatoires, sauf contre-indication médicale reconnue :

- vaccinations antidiphtérique ;
- antitétanique ; antipoliomyélitique ;
- contre la coqueluche ;
- contre les infections invasives à *Haemophilus influenzae* de type b ;
- contre le virus de l'hépatite B ;
- contre les infections invasives à pneumocoque ;
- contre le méningocoque de sérotype C ;
- contre la rougeole ;
- contre les oreillons ;
- contre la rubéole.

Il dispose également que les vaccinations doivent être pratiquées dans des conditions d'âge déterminées par décret en Conseil d'Etat, pris après avis de la Haute Autorité de santé et que la preuve que cette obligation a été exécutée doit être fournie, selon des modalités définies par ce même décret, pour l'admission ou le maintien dans toute école, garderie, colonie de vacances ou autre collectivité d'enfants.

Le décret n° 2018-42 du 25 janvier 2018 relatif à la vaccination obligatoire (publiée au JORF du 26 janvier 2018) vient préciser les modalités de mise en œuvre des conditions de réalisation des nouvelles obligations vaccinales pour les jeunes enfants (vaccinations dans les 18 premiers mois de l'enfant) et les modalités de la justification de la réalisation de ces obligations pour l'entrée ou le maintien en collectivités d'enfants.

### I. **Obligations vaccinales avant la loi du 30 décembre 2017 et le décret du 25 janvier 2018**

Dans le champ des ACM, la réglementation prévoyait que l'admission d'un mineur dans ces accueils, **toutes catégories confondues**, était subordonnée à la production d'un document attestant qu'il avait satisfait aux obligations fixées par la législation relative aux vaccinations (article R.227-7 du code de l'action sociale et des familles(CASF)).

Elle était également soumise à la fourniture par les responsables légaux du mineur de renseignements d'ordre médical dont la liste est fixée par arrêté conjoint du ministre chargé de la santé et du ministre chargé de la jeunesse ([arrêté du 20 février 2003 relatif au suivi sanitaire des mineurs mentionnés à l'article L. 227-4 du CASF](#)). Le texte précisait également que ce document était adressé à l'organisateur de l'accueil ou à son représentant, ces derniers s'assurant du respect de la confidentialité des informations.

Bureau SD2A

Février 2018



## L'ARMOIRE A PHARMACIE

doit être facilement accessible aux adultes, et inaccessible pour les enfants. Elle doit donc être située en hauteur et fermée à clé (clé facilement trouvable). Idéalement à proximité, prévoir, une chaise, un fauteuil relax voire un lit. Elle sera située si possible près d'un point d'eau avec à portée de mains :

- du savon de Marseille (liquide de préférence)
- des essuie-mains jetables
- une poubelle munie de sac plastique avec lien de fermeture (élimination éventuelle spécifique des déchets)

Liste à titre indicatif / Contenu minimum au centre :

- gants à usage unique si possible en vinyle (*de plus en plus d'allergie au latex*). Si ces gants ne sont pas protégés il est recommandé de les ranger dans de petits sacs plastiques (type sacs de congélation) afin de les garder propres
- 1 ou 2 rouleaux de sparadrap hypoallergénique
- une boîte de compresses stériles 20x20
- antiseptique (type chlorhexidine par exemple)
  - *Sur des compresses pré imprégnées*
  - *En spray*
  - *Ou en unidose*
- sérum physiologique en dosettes
- pansements prédécoupés assortis
- une pince à épiler
- une paire de ciseaux
- de l'alcool pour nettoyer les instruments
- un thermomètre (frontal, moins précis mais plus simple d'utilisation)
- lampe de poche
- serviettes hygiéniques

Auquel on pourra ajouter :

- 1 ou 2 pansements compressifs
- 1 bande extensible
- des pansements tubulaires à mailles élastiques
- 1 ou 2 couvertures de survie
- un masque de protection de poche

Dans le réfrigérateur du centre, il est recommandé de placer **un coussin réfrigérant ou des glaçons**

Avant tout soin, il est impératif de consulter la fiche sanitaire de l'enfant afin de vérifier l'existence d'une éventuelle allergie médicamenteuse. Tout soin doit faire l'objet d'une transmission écrite dans le cahier d'infirmerie.

La prise de médicaments (y compris les médicaments anti douleur type paracétamol, aspirine) n'est autorisée que sur prescription médicale (présentation de l'ordonnance).

Les médicaments de l'enfant ayant des problèmes de santé :

- doivent être stockés à part
- dans leur emballage d'origine sur lequel seront notés le nom et prénom de l'enfant concerné
- avec l'ordonnance du médecin traitant

Les médicaments éventuellement destinés aux adultes seront également rangés dans un autre lieu.

La trousse de secours utilisée lors des déplacements :

- des fiches de conduite à tenir en cas d'urgence
- les numéros de téléphone d'urgence (s'assurer avant de partir, de l'accessibilité du réseau et du chargement des batteries pour les portables)
- du gel antibactérien pour le lavage des mains
- des gants jetables
- un antiseptique (intérêt des compresses imprégnées lors des déplacements)
- du sérum physiologique en dosettes
- des pansements prédécoupés assortis
- des compresses
- bandes extensibles
- des ciseaux
- une couverture isothermique
- des morceaux de sucre emballés
- des mouchoirs et essuie tout
- éventuellement un pansement compressif
- une pince anti-tiques

LES INFRACTIONS A L'OBLIGATION D'ASSURER LA SECURITE MORALE ET PHYSIQUE DES ENFANTS  
(EXTRAITS DU CODE PENAL)

Atteintes à l'intégrité physique de la personne humaine réprimées par le Code pénal :

- Agressions sexuelles : crimes (art.222-22 ; 222-23 ; 222-24) et délits (art. 222-27 ; 222-28 ;222-29)
- Violences sur mineur (art. 222-7 et s. ; 222-14, ex. cession, offre illicite de stupéfiants à des mineurs (art. 222-39)
- risque causé à autrui (art. 223-1)
- omission de porter secours (art. 223-6)
- obligation de dénonciation de crime (art. 434-1), de mauvais traitements infligés à un mineur de – de 15 ans (art. 434-3)
- signalement d'actes de maltraitance (art 226-14)
- dénonciation calomnieuse (art.226-10)

Atteintes à la dignité de la personne :

- ex. proxénétisme (art. 225-7) ex. bizutage (art. 225-16-1)
- ex. discrimination (art. 225-1), ex. atteinte au secret des correspondances (art. 226-15)